

## BULLETIN OFFICIEL

DE LA

## BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois... 0 80  
Un an... 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

## SOMMAIRE

1. Avis. — 2. Grèves!

**Partie Officielle.** — 1. Comité général. — 2. Commission exécutive. — 3. Commission de propagande. — 3. Rédaction du Bulletin.**Partie non Officielle.** — 1. Souscription. — 2. Consommation. — 3. Une réponse. — 4. De la lecture chez les Travailleurs. — 5. Statistique. — 6. Echos des grèves. — 7. Informations diverses. — 8. Retrait de la monnaie étrangère de billon. — 9. Union des Syndicats des Colons.

## PRIME

## AUX ABONNÉS D'UN AN

Afin de donner satisfaction aux nombreux lecteurs du BULLETIN OFFICIEL DE LA BOURSE DU TRAVAIL, nous annonçons qu'une prime sera accordée à tous nos Abonnés d'un an : Elle consiste en un

## MAGNIFIQUE PORTRAIT

AU CRAYON NOIR INALTÉRABLE

REPRODUCTION GRANDEUR NATURELLE

Valeur réelle 20 francs, au prix de 6 francs. Ces portraits sont faits par notre ami Le Biboul, un des dévoués Fondateurs de la Bourse du Travail.

## AVIS

Nous continuons aujourd'hui la série des noms des commerçants qui veulent bien faire un tant pour cent de réduction sur les prix habituels.

BROUSSET, chapelier, 6, rue de la Fosse. — Remise de 6 p. 0/0 sur tout ce qui concerne la coiffure d'homme, femme ou enfant.

MOREAU, 2, rue Biaise. — Charbons de terre anglais et coke. Réduction de 5 p. 0/0 au comptant.

PHARMACIE NOTRE-DAME, 21, rue Voltaire et rue de Flandres. — Remise de 5 p. 0/0 sur les tarifs les plus réduits et 25 p. 0/0 sur les spécialités pharmaceutiques.

A. LE BIBOUL, 8, rue de l'Emery. — Portraits au crayon noir inaltérable. Reproduction grandeur naturelle de toute photographie. — Remise de 40 0/0.

AU SOUVENIR, rue Mercœur (en face le Théâtre des Variétés). — Couronnes funéraires en tous genres, en perles, en métal, en immortelles. Remise de 15 0/0. — Pour les lettres composant l'inscription, remise de 60 0/0. — Lettres de décès à 1.75 le cent sur la présentation du livret en règle.

## GRÈVE!

Qui pourra nier, en face des événements qui se passent dans le Nord et le Pas-de-Calais, l'existence de la lutte perpétuelle entre le Capital et le Travail? Qui osera soutenir que toute la bienveillance de nos gouvernants n'est pas toujours en faveur des accapareurs des richesses créées par la grande masse des travailleurs?

L'axiome de Bismarck qui fait le tour de la terre : « La Force prime le Droit, » est appliqué chez nous avec la plus grande rigueur. Lisez tous les journaux et vous verrez que partout dans le Nord, les troupes sont mobilisées, non pas contre l'ennemi du dehors, mais contre les parias de la société, qui, fatigués de souffrir, jettent la cognée et réclament un peu de bien-être. Pour ne citer qu'Anzin, 6.300 hommes surveillent 12.500 mineurs. C'est une sorte de cordon sanitaire qui a été organisé afin de protéger la richissime compagnie contre la contamination du mal noir. C'est à coups de baïonnettes et de fusils qu'on entend mâter ceux qui réclament justice. Cela est tellement vrai, qu'à force de vouloir assurer le respect de la liberté du travail on a abouti au massacre des grévistes.

Les journaux officiels, en quelques lignes, rapportent qu'une charge de cavalerie a eu lieu dans le bassin du Pas-de-Calais, qu'il y a eu de nombreux blessés, qu'un mineur a eu le poignet coupé, et comme conclusion : cinq grévistes ont été arrêtés.

Pas un mot de pitié. Rien ! C'est horrible !

Les détonations joyeuses de Paris en fête franco-russe pourront-elles rivaliser de puissance et d'effets utiles avec celles des détonations des fusils Lebel qui guettent, en cette heure d'angoisse, nos amis en grève ?

Il peut être bon pour notre pays,

qu'attend peut-être un avenir plein de sanglants devoirs de s'allier un ami, des amis, un peuple, mais à ceux de la maison pourquoi ne pense-t-on point tout d'abord? On ne peut avoir de meilleur allié que la chair de sa chair, le sang de son sang ! Avant que de compter sur l'appui des soldats étrangers, assurez-nous de l'appui de nos propres concitoyens.

Emancipez les forçats de toutes vos galères, donnez à vos sujets, pain, vin, bon gîte, délivrez du joug capitaliste les millions de serfs français qui s'étiolent, s'anémient, meurent tuberculeux avant l'âge, faites capituler les réactionnaires, actionnaires de mines.

Cette journée de huit heures avec minimum de salaire, qui est réclamée par tous les parlements ouvriers, vous effraie parce que le peuple ayant plus de repos, pourrait travailler davantage à cultiver son intelligence. Plus instruit il reconnaîtrait sa supériorité sur les parasites qui vivent du produit de son travail.

Nous sommes si bien persuadés qu'il ne sera rien fait, que partout nous organisons la classe ouvrière. L'alliance de notre rêve est celle des hommes à rendre libres ; l'alliance du peuple est plus sûre que celle des rois.

Le jour où l'organisation de la classe ouvrière sera complète, nous ferons notre révolution à nous : révolution pacifique, légale, qu'aucune force ne pourra arrêter ; nous nous croiserons les bras, et quand vous verrez tout ce qui est vie de par la volonté ouvrière : machines, chemins de fer, navigation, arrêté, vous pourrez constater, puisque d'ici là vous ne voulez rien voir, que le capital n'est rien et que le travail est tout.

Ce jour-là, la classe ouvrière organisée, établissant une société nouvelle basée sur le travail seul, verra luire l'aurore de la liberté. Débarrassée du souci, par l'assurance du lendemain, elle jouira des bienfaits de la fraternité.

Travailleurs ! le seul moyen d'arriver à ce beau résultat, est le groupement. Groupons-nous tous sous la bannière syndicale et en avant pour la journée de huit heures par la grève générale !

LA REDACTION.

## PARTIE OFFICIELLE

### COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du Mardi 19 septembre 1893.

Président : Codet.

Assesseurs : Charrier et Harel.

Absents : Brevet, Hervouet, Quathouis, citoyenne Guérin, Danais, Dutheil, Marolleau, Desourme, Goignard, Léauté, Rubeau, Deniau, Bruneau, Babon, Faivre, Lamin, Briand, Garel, Michel, Hary, Guitard, Lerudillier, Salinou, Ollivier, Neau, Joui, Lorris, Chaussepied, Bras, Lepage, Le Moux, Métayer, Pautremate, Martin, Pacaud, Morin, Chabouré, Beausoleil, Le Floch, Bourasseau, Meinard, Richard des ébénistes, Chevalier, Le Baillif, Goulay, Moreau, Viau, Gris, Collornier, Fréneau, Leconte, Carvazo, Langlais, Berthier, Cartier, Le Palmee, Pasquier, Hervé, Nalin, Douillard, Pavy, Bidot, Vallé, Gourdon, Chasle, Leguevel, Babonneau, Arnault, Marchand, des lithographes, Michel.

Correspondance. — Lettre de Colombe s'excusant à la réunion.

Lettres de Riou et Deprez donnant leur démission à toutes les commissions ou sous-commissions. (Adopté.)

Lettre de Marchand donnant sa démission à toutes les commissions sauf la commission exécutive. (Adopté.)

Lettre des Granitiers donnant la statistique de leur grève. Le délégué du syndicat demande l'annulation de la lettre vu la reprise du travail. (Adopté.)

Le citoyen Moreau lit son rapport au sujet de la somme de 40 francs remise aux granitiers avec avis favorable de la commission exécutive. (Adopté.)

Lettre de l'Union des syndicats d'Aix remerciant de l'envoi de 40 francs en faveur des ouvrières en amandés.

Lecture d'un ordre du jour voté par le syndicat des cordonniers. Approbation du Comité général.

Dupré proteste contre la conduite de deux ouvriers faisant partie du Syndicat des Menuisiers en voitures, qui ont travaillé pendant la grève au détriment des menuisiers en bâtiment.

Plusieurs citoyens déclarent que c'est l'affaire des syndicats et non celui de la Bourse.

Ledunois dit que les deux syndicats doivent s'entendre à ce sujet, et qu'au cas où ils auraient besoin d'un tiers, le Comité Général est à leur disposition. (Adopté.)

Chevé propose que l'on écrive dans ce sens aux deux syndicats intéressés. (Adopté.)

Au sujet des trois membres à remplacer à la Commission exécutive, plusieurs délégués demandent à pratiquer comme par le passé. (Adopté.)

Le citoyen Leguével est désigné pour la Commission du Bulletin. Le renvoi au prochain Comité est décidé pour la nomination des deux autres membres.

Deprez, des employés de commerce, propose, au nom de son Syndicat, l'ordre du jour suivant :

« Le Comité général, — Considérant que le camarade Deprez est constamment resté dans la limite de ses attributions pour le bien et la cause des Travailleurs, passe à l'ordre du jour. Signé : Deprez. »

Un certain nombre de citoyens protestent contre cet ordre du jour.

Deprez déclare que si le Comité général ne vote pas sa proposition, son syndicat se retirera de la Bourse.

L'ordre du jour est renvoyé à la prochaine réunion du Comité général.

Le Tessier demande quelle attitude doit prendre la Bourse vis-à-vis de la grève des mineurs du Nord.

Leguével dit que nous ne devons pas nous occuper des mineurs.

Grandes protestations dans toute la salle et demandes par nombre de délégués de soutenir leur grève.

Le Comité général vote la somme de 25 fr. pour les mineurs, qui sera prise sur la caisse de grève.

Codet demande à faire des listes de souscription et les faire circuler dans les ateliers et syndicats. (Adopté.)

Richard, des modeleurs, rapporteur de la commission des boulangers, donne lecture de son rapport.

Une longue discussion s'engage à ce sujet.

Tulève propose d'envoyer une délégation à la Municipalité pour demander un supplément de subvention et blâme énergiquement les boulangers qui se dérobent de la Bourse, que les cotisations sont très mal payées, etc.

Garnier fait remarquer que si les cotisations ont été mal payées, c'est en raison des nombreuses dépenses occasionnées.

Riou rappelle que dans une réunion ultérieure (lors de la fondation de la gérance), il avait été décidé de soutenir le gérant jusqu'au 24 juin et qu'ensuite, le Comité général déciderait de l'avenir. Il s'agit de savoir si l'on doit le garder ou le renvoyer.

Garnier fait observer que depuis la fondation de la gérance le Syndicat a reçu la somme de 100 francs et qu'il avait été décidé de demander la subvention à partir du 1<sup>er</sup> mai afin de pouvoir le maintenir.

Chevé dit qu'il est absolument indispensable que nous ayons un titulaire de l'alimentation, mais que jusqu'ici le titulaire des boulangers n'a fait exclusivement que le placement de sa corporation, et cela en dehors du local de la Bourse depuis le 24 juin. Donc, il combattra toute subvention à Garnier jusqu'à ce qu'il se décide à établir son placement à la Bourse, rue de Flandre, et cela pour une cause des plus légitimes : les deux employés de la Bourse sont complètement insuffisants pour le placement.

Plusieurs citoyens demandent le renvoi à la prochaine réunion.

Codet propose de réunir le Comité général mardi prochain au lieu de la Commission exécutive afin de terminer cette question. (Adopté.)

La séance est levée à 10 heures trois quarts.

Séance extraordinaire du 26 septembre 1893

Président : Charrier.

Assesseurs : Ménard et Ocio.

Absents : La citoyenne Guérin. Citoyens

Arnault, Juvin, Deniau, Bruneau, Paon, Magnier, Faivre, Auber, Briand, Garel, Louvel, Gautier, Deprez, Pautremat, Morin, Chabouré, Braud, Hougmard, Beausoleil, Gaudron, Bretsché, Bourasseau, Blanchard, Leguével, Dupré, Riot, Bouchereau, Goulay, Vallé, Carvazo, Ledœuf, Langlais, Cartier, Bisseret, Guéguen, Foureau, Pasquier, Pavy, Bidot, les trois délégués des ajusteurs-tourneurs, des bouchers, des carriers, des chauffeurs-navigateurs, des coiffeurs, des corroyeurs, des ferblantiers-boitiers, des granitiers, des plâtriers, des tailleurs de pierres blanches et des vanniers.

Le secrétaire général donne lecture d'une lettre du Maire faisant connaître le refus du Ministre de sanctionner le vote de la municipalité concernant la subvention.

Après une grande protestation unanime, le Comité général décide d'envoyer sur le champ une délégation chez M. le Maire pour avoir de plus amples renseignements.

La délégation, composée de cinq membres, et assistée du secrétaire général, est désignée comme suit : Tulève, Chevé, Ledunois, Templé et Richard, ébéniste.

La séance est suspendue pendant trois quarts d'heure.

A la reprise de séance, Tulève, au nom de la délégation, donne connaissance de l'entrevue.

M. le Maire assure la subvention nécessaire au fonctionnement de la Bourse, votée au Conseil municipal, et a déclaré que nous n'avions rien à craindre. Il a fait ressortir que si le Ministre n'a pas sanctionné le vote de la Municipalité, c'est que la subvention n'était pas prévue au budget primitif de 1893, mais qu'elle sera inscrite au budget additionnel. Il propose d'accompagner, le lendemain, une délégation de la Bourse du Travail à la Préfecture pour prier le Préfet d'écrire au Ministre afin de le faire revenir sur sa décision.

Le Tessier demande ce que fera la Bourse si le Ministre ne se décide pas à approuver la subvention.

Colombe dit que le Maire s'est engagé à donner les 400 fr. par mois nécessaires au fonctionnement. Il demande de nommer la délégation pour la Préfecture.

Le Comité décide d'envoyer la même délégation.

Chevé demande une réunion extraordinaire pour le jeudi suivant. — Adopté.

Tulève invite tous les délégués à ne pas manquer à cette réunion et demande que la questure fasse son service plus régulièrement. — Approbation générale.

Garnier demande la discussion de la question des boulangers.

Tulève donne lecture du compte rendu de la réunion du 8 février.

Chevé répète que les deux employés ne sont pas suffisants à la Bourse et que le titulaire de la boulangerie devrait s'y tenir pour remplacer le secrétaire général lorsque celui-ci est forcé de s'absenter, de manière à ce que la Bourse ne soit jamais fermée.

Colombe donne lecture des lettres adressées à la municipalité les 5 et 23 juillet.

Le Tessier pense qu'il n'est pas possible de garder le titulaire.

Tulève s'associe aux paroles du citoyen Le Tessier et dit que les boulangers, profitant seuls du titulaire, devraient apporter une certaine somme. Il rappelle que ce n'est pas 4,500

francs que l'on avait demandé comme subvention, mais bien 9,000 fr. Pour l'avenir, il sera demandé une subvention supplémentaire pour le titulaire.

Chevé fait remarquer que si les coiffeurs et les bouchers, qui ont des mutations aussi nombreuses que les boulangers, réclamaient chacun un titulaire, nous ne pourrions cependant pas les leur procurer.

Jousse déclare qu'il ne peut y avoir qu'un placement général pour tous.

Plusieurs citoyens demandent comment la subvention est déterminée.

Le secrétaire général en donne connaissance.

Chevé remarque que le titulaire des boulangers n'a jamais été compris dans le budget et demande le procès-verbal lui accordant 125 fr.

Colombe déclare se rappeler qu'il avait été décidé que le Syndicat des boulangers donnerait 100 fr. et la Bourse 50 fr. par mois. Malheureusement, le procès-verbal étant incomplet, ces sommes n'y figurent pas.

Barthès dit que la somme de 125 fr. pour le titulaire n'a jamais été dans l'idée de personne et que nous avons une foule de notes à payer avec cet argent.

Tulève demande l'ajournement.

Chevé dit qu'il y a déjà trop longtemps que cette affaire est à l'ordre du jour.

La proposition Tulève est adoptée.

Le secrétaire général donne lecture d'une dépêche concernant les grèves de Saint-Nazaire.

La séance est levée à 11 h. 25.

#### Séance extraordinaire du 28 septembre 1893

Présidence du citoyen Paon.

Assesseurs : les citoyens Hervouet et Junin, des camionneurs.

Absents : Brevet, Coignard, Babonneau, Arnault, Ocio, Ménard, Wagner, Faivre, Aubert, Briand, Garel, Billy, Michel Louvet, Gainche, Deprez, Mestayer, Pautremat, Martin, Pacaud, Morin, Chaboure, Beausoleil, Orseau, Bresteché, Bourrasseau, Dupré, Leguével, Gilet, Gris, Vallé, Carvazo, Lecomte, Ledouf, Langlais, Cartier, Guégen, Fourreau, les trois délégués des bouchers, carriers, chauffeurs, navigateurs, chemins de fer, manœuvres du bâtiment, peintres en bâtiment, tailleurs de pierres blanches, tisseurs sur métaux, greillagers et les vanniers.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans modifications.

Le Président annonce la présence de M. le Maire qui vient nous donner quelques renseignements au sujet de notre subvention.

Colombe donne lecture :

1° D'une lettre adressée à M. le Maire demandant à recevoir une délégation de la Bourse ;  
2° D'une lettre invitant M. le Maire à assister à la présente réunion.

Le citoyen Chevé, rapporteur de la délégation à la Préfecture, donne connaissance à nouveau de la lettre de M. le Maire faisant connaître le refus de M. le Ministre de sanctionner le vote de la Municipalité concernant notre subvention et rend compte de la démarche faite près de M. le Préfet pour faire revenir M. le Ministre sur sa décision.

La délégation de la Bourse, assistée de M. le Maire, s'est présentée à la Préfecture pour

savoir la suite donnée par M. le Ministre à la délibération du Conseil municipal concernant la subvention.

Le secrétaire général de la Préfecture a répondu que l'ouverture de ce crédit, ainsi que plusieurs autres, a été ajournée par M. le Ministre jusqu'à l'envoi du budget additionnel qui devra prévoir les ressources correspondantes.

M. le Maire. — Citoyennes, citoyens. — Je comprends qu'à la suite de ma lettre une certaine émotion se soit produite au sein de la Bourse du Travail. Vous avez nommé une délégation que j'ai reçue et dont vous en savez les résultats, et soyez persuadés que j'ai été très heureux d'accepter l'invitation que vous m'avez faite d'assister à la réunion de ce soir, car je vais pouvoir vous donner quelques explications sur le refus de M. le Ministre de sanctionner le vote concernant la subvention de la Bourse du travail.

Lorsque vous nous avez nommé au Conseil municipal nous vous avions promis une Bourse du travail, nous vous l'avons donnée avec une subvention et lorsqu'elle a été votée au Conseil, elle n'avait pas été mise au budget primitif de 1893 vu que le bail n'était pas traité, car vous devez savoir qu'il y a deux budgets :

1° Le budget primitif qui comprend les affaires courantes.

2° Le budget additionnel qui est soumis à la sanction de M. le Ministre en fin d'année, où le Conseil comptait mettre la subvention de la Bourse.

Citoyennes et citoyens, le Conseil prouvera qu'il vous donnera ce qu'il a voté car jusqu'à présent j'ai remis tous les mois 400 fr. que Colombe est venu me demander pour pourvoir au paiement des employés de la Bourse, et les 400 francs vous seront remis à la fin de chaque mois ; tant qu'au mois de mai et juin vous les aurez aussitôt la sanction du budget additionnel par le Ministre.

Il ne s'agit donc pas de mauvaise volonté de la part de l'administration ni du gouvernement. Aussitôt que les divers crédits qui se trouvent dans le même cas auront été régularisés tous les obstacles auront disparu...

Approbation dans toute la salle.

Le Président remercie M. le Maire des explications qu'il a bien voulu donner.

Colombe dit que, suivant les paroles de M. le Maire, nous n'avons rien à craindre et que si nous avons demandé de l'argent c'est qu'il en fallait pour payer les employés ; tant qu'aux dettes, nous prions les fournisseurs d'attendre en attendant que la Municipalité nous verse la somme qui nous est due. Au sujet du logement, Colombe fait remarquer à M. le Maire que le local est trop restreint, les locataires ne demandent qu'à partir en leur supprimant le loyer de l'année, et que pour l'année prochaine, il sera demandé un supplément de subvention.

Colombe demande à M. le Maire de donner ordre à M. Marchand de venir voir les quelques travaux qui sont à faire à la Bourse, car les réunions du dimanche ne peuvent se faire faute de locaux, plusieurs syndicats sont obligés d'aller ailleurs.

M. le Maire. — Dans l'intérêt que nous poursuivons, il faut laisser les locataires partir et nous arriverons à bonne fin. Pour la grande

salle, M. le Maire reconnaît que l'on pourrait prolonger la galerie de chaque côté.

Colombe. — La grande salle est assez grande, mais ce qui est indispensable, c'est l'immeuble tout entier.

Jousse demande de faire une cloison dans la grande salle pour ne pas déranger le syndicat qui est en réunion.

M. le Maire se retire de la réunion aux applaudissements de la salle.

Colombe demande à expédier les affaires les plus pressantes.

Tulève demande la question des boulangers. Chevé demande de nommer deux membres à la commission du Bulletin. (Adopté.)

Templé et Brasseur sont nommés pour la commission du Bulletin.

Colombe fait remarquer à la commission du Bulletin que la réunion a lieu tous les lundis soir à 8 heures.

On passe ensuite à la discussion des boulangers.

Après une longue discussion sur la question des boulangers, Tulève propose que les commissions de contrôle et de finances se réunissent pour étudier le budget et pour savoir si nous avons les ressources nécessaires pour donner satisfaction aux boulangers. (Adopté.)

Les citoyens Juguet et Richard, ébénistes, sont adjoints aux commissions de contrôle et de finances.

Tulève, rapporteur de la commission d'administration, donne lecture de son rapport.

Chevé demande la discussion du rapport. Tulève dit que le rapport reviendra de nouveau et qu'il n'en a donné qu'un simple aperçu.

La séance est levée à 9 h. 35.

Le secrétaire adjoint,  
GARNIER.

#### COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance du 10 octobre 1893

Présidence de Rambaud.

Absents : Ribrac, Dauillet, Tulleau, Nicolas et Dupré.

Correspondance. — Lettre de la Bourse de Reims demandant des renseignements.

Envoi de la Bourse de Nantes, à l'*Intransigeant*, la somme de 120 fr. pour les mineurs du Nord.

Produit d'une souscription (100 fr.) pour subvenir aux frais du délégué du Congrès de Zurich.

Lettre de la Bourse de Roanne, accusant réception de la somme de 10 francs.

Lettre du Syndicat des vanniers. — Refus d'un patron de payer le tarif.

Lettre du Syndicat des granitiers accusant réception de la somme de 10 francs.

Lettre du Syndicat des mouleurs, demande d'une salle tous les dimanches, de 9 à 10 h., pour la perception.

Lettre de la Bourse de Saint-Nazaire au sujet de l'affaire Eustache.

Le Syndicat des savonniers-huiliers adresse la somme de 50 francs pour les mineurs.

Lettre de la Bourse de Dijon demandant à se faire représenter à l'inauguration de leur Bourse.

La Commission exécutive décide de se faire représenter par le camarade Boutinon, de Dijon.

Lettres des Syndicats des menuisiers en bâ-

timent et des voitures au sujet de l'arbitrage demandé par le Comité général.

Sur la question de l'achat d'une pendule, la Commission exécutive demande au Comité général un crédit de vingt francs.

Marchand demande de faire une réunion publique pour l'exposé de son rapport du Congrès de Zurich.

Renvoyé au Comité général.

Ledunois dit qu'à l'avenir il ne fera plus la permanence. Renvoyé au Comité général. La séance est levée à 9 h. 15.

*Le Secrétaire adjoint, GARNIER.*

#### COMMISSION DE PROPAGANDE

*Réunion du 16 septembre 1893*

Sont présents : Ribrac, Colombe, Moreau, Tulève.

Excusé : Jousse.

Absents : Brevet, Riou.

Ordre du jour : Demande des marinières pour la formation d'un syndicat.

Un engagement d'honneur d'adhérer à ce syndicat est signé par un certain nombre de marinières. Une réunion aura probablement lieu dans le courant de la semaine prochaine.

Sont désignés pour assister à cette réunion Colombe et Ribrac.

Un groupe de tapissiers demande l'appui de la Bourse pour reformer leur syndicat. La commission décide de les convoquer en assemblée générale et désigne comme délégués Moreau et Tulève.

Pour le syndicat des fileuses, préparuses et lisseuses, il est décidé qu'il leur sera fait un appel par la commission, au nom de la Bourse du Travail, pour les réunir le dimanche 24 septembre.

Le secrétaire général est chargé de faire le nécessaire à ce sujet.

*Réunion du 23 septembre 1893*

La séance est ouverte à 8 heures 1/4.

Sont présents : Jousse, Ribrac, Tulève, Moreau et Colombe.

Absents : Brevet; démissionnaire, Riou.

La commission rédige un appel aux tapissiers. La réunion aura lieu le vendredi 29 septembre, à la Bourse du travail. Le secrétaire général est chargé de la convocation.

Le citoyen Colombe s'excuse de n'avoir pas convoqué le Syndicat et la corporation des fileuses (etc.), son surcroît de travail l'en ayant empêché. Il s'engage à le faire pour le dimanche 1<sup>er</sup> octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures 1/4.

*Réunion du 30 septembre 1893*

La séance est ouverte à 9 heures 1/4.

Présents : Jousse, Moreau, Colombe, Tulève.

Absents : Ribrac, Brevet.

Lecture de la circulaire adressée par le secrétaire général aux ouvriers fileuses au nom de la commission. (Adopté.)

Lecture d'une lettre du Syndicat des peintres demandant que la commission s'entende avec le Conseil local de la Fédération du bâtiment pour provoquer une réunion plénière vers le milieu de novembre. Ordre est donné au secrétaire général de faire le nécessaire à ce sujet.

Jousse demande de faire appel à la corporation des camionneurs et donne des raisons qui confirment l'utilité de la proposition. (Adopté.)

Moreau est d'avis de convoquer les trois délégués des camionneurs pour samedi prochain à la commission, ainsi que les amis qui voudraient bien les accompagner. (Adopté.)

Tulève rend compte de la réunion des tapissiers, qui a pleinement réussi.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

*Le secrétaire, TULÈVE.*

#### RÉDACTION DU « BULLETIN »

*Réunion du 18 septembre 1893*

La séance est ouverte à 9 heures.

Présents : Codet, Chevé.

Absents : Deprez.

Les membres présents prennent connaissance d'un article intitulé : « De la Lecture chez les Travailleurs » et de plusieurs autres communications.

La rédaction prie le secrétaire général de mettre à l'ordre du jour du Comité général à la séance du 19 septembre la nomination de trois membres à cette rédaction.

La séance est levée à 10 heures.

*Réunion du 25 septembre 1893*

La séance est ouverte à 8 heures.

Présents : Le Guével, Chevé.

Absent : Codet.

Le citoyen Le Biboul est entendu au sujet d'une proposition de réduction pour les abonnés du *Bulletin* d'abord, puis pour les syndiqués qui voudraient lui faire faire leur portrait, grandeur naturelle, et demande en échange à la commission de rédaction de vouloir bien lui permettre d'insérer une réclame dans le *Bulletin*. (Adopté.)

La commission se sépare sans passer aux autres communications, faute de renseignements, le secrétaire général étant absent.

La séance est levée à 9 heures.

*Réunion du 2 octobre 1893*

Présents : Brasseur, Codet, Chevé.

La séance est ouverte à 8 h. 1/4.

Absents : Le Guével, Templé.

Codet donne lecture d'un article intitulé : « Appel aux familles ouvrières de Nantes. » Cet appel a trait à une Société coopérative de consommation. Il est décidé d'insérer cet article au *Bulletin*.

Le secrétaire général donne connaissance de plusieurs demandes de commerçants, offrant de faire un tant pour cent de réduction aux ouvriers syndiqués.

La rédaction fait ses réserves à la demande de M<sup>lle</sup> Brancas (Chapellerie de l'Ouest), car ayant déjà traité avec M. Brousset, chapelier, rue de la Fosse, ces deux commerçants se trouvent trop rapprochés.

Le secrétaire général est chargé de s'entendre avec eux.

Chevé donne lecture d'une lettre d'un employé, avec commentaires, pour l'insertion au *Bulletin*. (Adopté.)

Il est décidé d'insérer au *Bulletin* la convocation de la Permanence.

La rédaction prend aussi connaissance de plusieurs autres communications qui sont renvoyées à la réunion suivante.

La séance est levée à 10 heures.

*Séance du 9 octobre 1893*

Présents : Codet, Brasseur, Le Guével, Templé et Chevé.

Il est donné lecture de plusieurs communications intéressantes spécialement la Commission de rédaction.

MM. Gaillard et Briand proposent de faire une réduction sur les produits d'épicerie.

La Commission trouvant cette réduction trop minime, la demande est ajournée jusqu'à consultation d'autres commerçants.

Lecture est faite d'un procès-verbal d'une séance de la Bourse du Travail de Saint-Nazaire pour l'insertion au *Bulletin*. — Ajourné jusqu'à ce que le Comité général en ait pris connaissance.

Une légère rectification est faite au procès-verbal de la réunion des colons de la Loire-Inférieure.

Brasseur donne lecture d'une note sur le retrait de la monnaie de billon. — Adopté après quelques modifications.

Il est passé au vote d'un secrétaire, en remplacement de Marchand, dont la démission a été acceptée.

Votants : 5. Chevé, 3 voix; Codet, 2 voix. Le citoyen Chevé est élu.

La séance est levée à 10 heures.

*Le Secrétaire, CHEVÉ.*

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### NOTRE SOUSCRIPTION

L'appel que nous avons fait dernièrement en faveur des mineurs grévistes a été entendu, et nous remercions vivement les membres du Syndicat qui, par leur obole, ont grossi le pécule que nous envoyons à ces vaillants travailleurs, en même temps que l'expression de nos sentiments fraternels.

C'est une noble cause que la leur, en somme, car ils luttent depuis longtemps contre ceux qui les oppriment et les délaissent.

Voici la liste des sommes reçues à la Bourse, de diverses souscriptions :

A la réunion des boulangers.....	3 fr. 30
Coiffeurs.....	3 45
Atelier Prioux.....	4 60
Granitiers.....	3 70
Modeleurs.....	10 »
Bourse du Travail de Nantes.....	25 »
Collecte faite chez M. Durand.....	1 70
Savonniers-huiliers.....	50 »
Equipements militaires.....	13 10
Maçons.....	20 »
Cordiers.....	10 »
Tapissiers.....	3 »
Ouvriers du Port.....	10 25
Typographes.....	10 »
Sculpteurs.....	10 20
Ameublement.....	6 25
Ouvriers en voitures.....	3 50
Modeleurs.....	12 50
Employés de commerce.....	2 50
Chapeliers.....	13 10
Richer.....	2 »
Total.....	220 fr. 35
Envoyé.....	200 »
Reste en caisse.....	20 fr. 35

## Société Coopérative de Consommation (L'ÉCONOMIE)

Aux familles ouvrières de Nantes

Une Société coopérative de consommation est définitivement formée à Nantes, son siège social se trouve actuellement quai de la Fosse, 69.

Un groupe d'ouvriers se sont cotisés avec la faible somme de cinq francs, c'est-à-dire le 10<sup>e</sup> de l'action que nous sommes promis de libérer, soit en versant sur une plus-value de nos dépenses ordinaires, ou soit sur les bénéfices acquis par l'achat de nos marchandises consommées dans notre semaine ou dans notre quinzaine, par l'achat de nos marchandises achetées par nous-mêmes et vendues par nous-mêmes.

Nous vous disons que le motif qui nous a déterminé à cette tentative d'association est pour nous un des meilleurs moyens, avec nos faibles ressources, de pouvoir acheter à un plus bas prix les objets nécessaires à la vie, puisque avec le même salaire nous pouvons obtenir un plus grand nombre d'objets, et que nous pouvons l'obtenir par une première qualité des marchandises.

Car nous considérons que la bonne nourriture est une force productive, un homme étant mieux nourri aura la digestion plus facile, par suite l'assimilation étant plus complète le sang deviendra riche et généreux.

Nous nous proposons donc deux buts : la qualité et le bon marché, car tous les deux concourent à l'amélioration de la nature humaine.

La qualité, en augmentant la partie utile, assimilable de la nourriture.

Le bon marché, en permettant d'en avoir davantage pour un même prix.

Quand un homme pense et réfléchit, étudie, il se produit à son cerveau un afflux de sang, manifesté par un surcroît de chaleur, qui est une véritable consommation de force.

Il y a donc liaison entre la force travail, qui produit la richesse matérielle, et le travail pensée qui produit la richesse intellectuelle, puisque tous les deux ont la même origine : sang, nourriture.

Nous concevons donc que la question de nourriture est des plus importantes, et comment il est vrai que l'amélioration tant matérielle que morale dépend des solutions qu'on lui donne, comment, par conséquent, l'avenir de la civilisation elle-même s'y trouve engagé, et combien il est urgent de s'occuper des organismes commerciaux qui ont pour but de vendre à bon marché et de bonne qualité, et cela nous est très facile, nous considérons les Sociétés coopératives existantes en France, comme à l'étranger.

Prenons la *Laborieuse*, de Paris : 10,000 sociétaires réalisent 10 0/0 meilleur marché sur ses achats et qualité première.

Les *Trade's-Unions* prennent jusqu'à l'outil de production.

Envisageons nos voisins de Belgique : à Gand, ils ont tellement bien compris la coopérative, qu'ils ont institué : épicerie, boulangerie, boucherie, habillements,

chaussures, tout se faisant par eux-mêmes et, de plus, ils ont institué l'instruction élémentaire et gratuite de leurs enfants ; ils ont une école, une bibliothèque et une imprimerie, ils rédigent eux-mêmes leur journal au point de vue matériel et intellectuel : c'est qu'ils ont compris qu'il ne suffisait pas de donner la nourriture au corps, il fallait aussi développer le cerveau pour faire de leurs enfants des hommes ; en un mot, études, instruction et reprise de l'outil de production par la production même, voilà quelles ont été les résolutions prises par le Congrès international des Sociétés coopératives au Trocadéro, en 1889.

Une objection nous est faite constamment : Vous détruisez le commerce. Nous répondons non, nous le favorisons, au contraire, car nous l'augmentons de toute l'économie que réalise ce mode de commerce ; voici un travailleur qui achète à nos magasins coopératifs et qui paie 10 % meilleur marché que chez les marchands ordinaires ; ces 10 % d'économie lui serviront s'il le désire, et ses besoins sont là pour l'y pousser, lui serviront, dis-je, à acquérir 10 % de marchandises en plus.

Comment en augmentant le montant des ventes détruirions-nous le commerce ?

Et le crédit, vous le supprimez ; tant mieux, c'est une des conditions du bon fonctionnement, car pour pouvoir vendre à un profit très réduit, il faut avoir peu de chance de perte.

Examinons le crédit chez le marchand ordinaire ; par le fait même du crédit, il court le risque de perdre, et perd en fait une partie du montant de ses ventes ; il faut donc, sous peine de faillite, qu'il surcharge ses prix de vente du montant des chances de pertes probables qu'entraîne ce mode-là, c'est une véritable augmentation de prix résultant des pertes infligées par ceux qui ne paient pas.

Si vous êtes acheteurs et bons payeurs, trouvez-vous cela agréable ? Eh bien ! la vente au comptant évite cet inconvénient, qui est un véritable déni de justice, pendant qu'on paie en réalité une valeur qu'on n'a pas prise.

Possédant nous-mêmes le capital que nous transformons en marchandises, ayant par conséquent tous les soucis, toutes les chances de perte, nous devons avoir aussi tous les profits ; je crois que c'est juste.

En effet, l'ouvrier qui est membre d'une coopérative peut, avec le même salaire, mieux s'entretenir que s'il n'en était pas ; l'économie de 10 0/0 dont je parlais tout à l'heure, il l'emploiera, selon ses besoins, en nourriture ou en vêtements (consorts confortables).

C'est une question qui demande à être étudiée, et nous pouvons la traiter en toute connaissance de cause, surtout lorsque les travailleurs Nantais auront compris l'utilité de l'association coopérative alimentaire.

Nous avons la ferme conviction que toutes les familles soucieuses de leurs intérêts auront compris par cet exposé, et qu'ils auront à cœur de nous aider dans notre tâche et cela dans l'intérêt général de tous les Travailleurs.

Notre siège social est actuellement quai de la Fosse, 69, ouvert provisoirement tous les dimanches matin, de 8 à 11 h., et tous les jeudis de 8 à 10 du soir.

A. CODET.

## UNE RÉPONSE

Notre petite note intitulée : « Un avertissement », publiée dans notre dernier numéro, nous a valu de la part d'un employé — dont l'on nous permettra de taire le nom — qui souffre lui-même de la situation actuelle au sujet de la participation au syndicat, la lettre suivante, que nous insérons très volontiers :

Nantes, le 30 septembre 1893.

Rédaction du *Bulletin de la Bourse du travail*, Nantes.

Camarades,

Je remarque sur votre dernier *Bulletin*, un avis aux patrons qui usent de leur autorité pour empêcher leurs employés de se syndiquer.

Ceci existe évidemment. Et cependant que penser de cette façon d'agir ? Il suffit de réfléchir et d'analyser les raisons qui peuvent les pousser à semblable tyrannie pour se convaincre qu'elles reposent sur les sentiments les plus honteux de l'humanité : ceux qui ont engendré l'esclavage et même la traite des nègres.

Profiter de son autorité pour enlever à un homme, dont l'intelligence et les capacités sont souvent supérieures aux vôtres, le droit de penser et de vivre comme il le désire ; aller jusqu'à refuser le moyen d'exister à ces employés qui vous procurent le luxe et toutes les jouissances de la vie en vous arrachant sou par sou les éléments indispensables à leur existence, ô favorisés de la fortune, qui n'avez eu qu'à venir au monde pour y trouver tout à vos souhaits, pensez-vous que nous sommes en plein XIX<sup>e</sup> siècle, en République, ou que nous revenons aux époques de servage et d'esclavage où le seigneur avait droit de vie et de mort sur ses sujets.

Empêchons le syndicat, vous dites-vous, car les employés, sans union, ne pourront nous résister, nous les tiendrons par la faim, tandis que, unis, ils nous imposeront leurs conditions, c'est-à-dire leurs droits.

Quelles fâcheuses conséquences peut-il sortir de ce nouvel état de choses ? Aucune. Si les frais généraux des commerçants augmentent par les salaires des employés, ils augmenteront pour tous et par cela même les patrons vendront plus cher, sans se faire une concurrence acharnée basée le plus souvent sur le faible salaire des employés.

Car enfin, est-il une situation plus précaire que celle des employés de commerce ? N'est-il pas honteux de voir des jeunes gens instruits gagner 30 et 40 francs par mois ? et certes ils se comptent par centaines.

Non seulement on ne paie pas l'employé, mais on exige de lui des dépenses assez grandes. Il faut qu'il vive avec un certain luxe extérieur, ainsi que les siens, au risque de se serrer le ventre, pour la réclame de son patron.

En présence d'une semblable situation,

il n'existe qu'une solution: les employés doivent tous se syndiquer et immédiatement, les maisons où l'on fait la traite doivent être mise à l'index; ce sera le moyen de triompher.

Les tyrans qui aiment tant à remuer les pièces d'or à nos dépens, n'en verront pas tant tomber dans leur escarcelle et alors quel supplice pour ces gens!

Je vous demande de vouloir bien insérer ma lettre dans votre prochain *Bulletin* et vous serre à tous cordialement la main.

X..., employé.

Les réflexions de notre camarade sont malheureusement trop bien fondées et nous ne pouvons que l'approuver, mais il nous permettra de lui dire que cela ne se pratique pas seulement chez les employés de commerce, mais aussi dans bien d'autres corporations, pour ne pas dire toutes.

Les patrons sentent bien là, comme le dit fort bien notre correspondant, une force dans le syndicat, ils savent très bien que c'est lui qui nous permettra d'arriver à faire respecter nos droits si méconnus jusqu'à ce jour.

Donc, que tous les travailleurs se pénétrant bien de cette idée; que nous pouvons beaucoup étant unis; que sans notre travail tout reste sans produit, que ces bons employeurs si récalcitrants ne pourraient cependant pas mordre dans leurs capitaux si nous ne produisions rien.

Il nous semble que nous n'exigeons pas l'impossible en demandant que l'on mette en pratique une partie de la devise du gouvernement qui nous régit: Liberté.

## De la Lecture chez les Travailleurs

La lecture est une partie du devoir de l'honnête homme.

*Christine de Suède.*

La Bourse du travail étant instituée pour fonctionner dans l'intérêt matériel des travailleurs de toutes professions, il était bon qu'elle eût aussi, dans ses attributions, à fonctionner dans leurs intérêts intellectuel et moral, et pour que cela soit, il lui fallait les éléments nécessaires à la chose; elle en possède quelque peu depuis deux ou trois mois par le fait de la générosité de plusieurs personnes s'intéressant beaucoup à ceux qui sont sous la suggestion du dur labeur.

Ce quelque peu d'éléments... sachons bien nous comprendre, Travailleurs, consiste dans des livres, brochurés, journaux traitant des sujets les plus en rapport avec ce qui travaille, à cette heure, notre société, non seulement française, mais universelle — la question sociale.

Sachons-le bien, nous tous qui travaillons, pour avoir le droit de vivre, qu'il ne s'agit nullement de crier comme les oies du Capitole, mais qu'il nous faut savoir d'où nous vient la situation qui nous est faite, à nous Travailleurs français, de même aux Travailleurs de tous pays... Situation, pour le plus grand nombre, horrible, abominable. — Alors, en pleine connaissance de cause, la raison d'un chacun mise à son niveau, travailler tous en chœur, en hommes soucieux de notre dignité et des intérêts matériels et moraux de la grande famille humaine, il doit en être ainsi au nom de la solidarité.

Par malheur, la masse des Travailleurs n'aime point ou très peu, le soir, venir, après la journée de travail, prendre un livre afin de s'instruire de ses droits et de ses devoirs, et

de se faire une idée sensée des hommes et des choses. Elle préfère l'estaminet où l'intelligence s'abâtardit, se tue pour la ruine de la classe ouvrière.

Il ne faut pas cela, il faut que tous les travailleurs en général s'adonnent à la lecture... non point à la lecture des livres, romans et autres choses traitant des questions hors de ce qui nous intéresse au plus haut point, mais bien de ces ouvrages que je pourrais nommer humanitaires, tant pour le côté matériel que pour le côté moral.

Maintenant à vous, mes amis, à étudier et à bien comprendre le fond de cet article, ainsi que tout ce que vous lirez ayant trait à la question sociale.

Mais je tiens, avant de terminer cette page, à dire aux Travailleurs, mes amis, pour que nous puissions posséder une somme de bien-être capable de nous faire heureux, nous et nos familles... étant que nous sommes des honnêtes gens, nous devons, par la lecture, enrichir nos intelligences de connaissances utiles et indispensables à la paix et à l'harmonie universelle, par cela même, au bien-être général.

A vous, Travailleurs, de toutes professions, de bien me comprendre dans ce que je viens de vous faire entendre.

G. P.

*Lire dans le Grand Phare et le Petit Phare du Dimanche soir la Statistique des Placements opérés par la Bourse du Travail pendant la semaine.*

## STATISTIQUE

Des Placements opérés par la Bourse du Travail du 1<sup>er</sup> au 30 Septembre 1893

### HOMMES

Corporations	Offres	Dem <sup>des</sup>	Placés
Apprentis Boulangers..	»	1	»
Ajusteurs.....	3	14	3
Boitiers.....	6	8	6
Bouchers.....	»	1	»
Boulangers.....	49	49	49
Brossiers.....	2	2	»
Chapeliers.....	»	2	»
Charpentiers.....	1	9	1
Chimistes.....	»	1	»
Chaudronniers.....	6	12	4
Charrons.....	3	4	»
Chauffeurs-mécaniciens	»	7	»
Camionneurs.....	»	7	»
Courantins.....	1	8	1
Corroyeurs.....	»	2	»
Couvreurs.....	3	10	3
Comptables.....	»	3	»
Cochers.....	1	7	»
Concierges.....	1	»	»
Cordonniers.....	»	2	»
Carrossiers et Selliers..	1	1	1
Dessinateurs.....	»	1	»
Doreurs.....	»	1	»
Electriciens.....	»	1	»
Emballeurs.....	»	1	»
Empl. de commerce...	2	9	2
Ferblantiers.....	5	7	3
Forgerons.....	4	8	1
Frappeurs.....	2	10	2
Garçons de magasin...	»	15	»
Garçons m <sup>ds</sup> de vins...	»	2	»
Garçons de café.....	»	3	»
Garçons épiciers.....	»	1	»
<i>A reporter.....</i>	<b>90</b>	<b>209</b>	<b>76</b>

Corporations	Offres	Dem <sup>des</sup>	Placés
<i>Report.....</i>	<b>90</b>	<b>209</b>	<b>76</b>
Grillageurs.....	»	1	»
Jardiniers.....	»	5	»
Maçons.....	2	5	2
Manœuvres ou Hommes de peine.....	8	27	7
Maréchaux.....	5	2	3
Menuisiers.....	73	66	54
Modeleurs.....	»	1	»
Mousses.....	»	1	»
Ouvriers en Voitures..	»	1	»
Peintres.....	3	12	2
Photographes.....	»	1	»
Plâtriers.....	1	3	1
Plombiers-Zingueurs..	»	1	»
Raboteurs.....	»	1	»
Savonniers-Huiliers...	»	1	»
Scieurs mécaniques et monteurs en caisses.	»	1	»
Serruriers.....	3	15	2
Sculpteurs.....	1	3	1
Tailleurs de pierre blanc.	»	1	»
Tailleurs d'habits.....	»	4	»
Terrassiers.....	»	1	»
Teinturiers.....	»	1	»
Tourneurs-robinetiers.	»	1	»
Tourneurs sur métaux..	1	6	1
Tonneliers.....	»	1	»
Typographes.....	»	3	»
Valets de Chambre....	»	3	»
Voiliers.....	»	1	»
<b>TOTAUX.....</b>	<b>187</b>	<b>378</b>	<b>149</b>

Nombre de journées faites en dehors du Placement définitif: 895.

### FEMMES

Corporations	Offres	Dem <sup>des</sup>	Placés
Bonnes à tout faire....	9	20	6
Bonnes d'enfants.....	»	4	»
Couturières.....	»	7	»
Cuisinières.....	5	8	2
Domestiques.....	1	3	1
Employées de commerce	2	10	2
Femmes de chambre...	1	7	1
Fileuses.....	»	2	»
Garde-Malades.....	1	»	»
Lingères.....	3	6	4
Ménagères.....	3	30	3
Ouvrières de fabrique..	»	2	»
Tailleuses.....	»	1	»
<b>TOTAUX.....</b>	<b>25</b>	<b>100</b>	<b>49</b>

Nombre de journées faites en dehors du placement: 32.

Personne n'ignore que dans l'alimentation les placeurs exigent de chaque ouvrier placé une somme variant de 3 fr. à 5 fr., soit une moyenne de 4 fr. Un versement de 0 fr. 25 est exigé de l'ouvrier envoyé en journée. Il est utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs le bénéfice du placement gratuit des ouvriers de l'alimentation par la Bourse du Travail. Nous ne parlons que de l'alimentation puisque heureusement il n'existe pas de placeurs pour les autres branches du commerce et l'industrie. Dans ces deux catégories, pourtant, on ne peut nier les avantages recueillis de part et d'autre par les commerçants et industriels et les ouvriers.

La Bourse du Travail de Nantes a placé

dans l'alimentation, du 15 février au 30 septembre 1893 :

189 ouvriers, moyenne à 4 fr. »	756 fr. »
3322 journées — à 0 fr. 25	830 50
Total.....	1.586 fr. 50

Pour les Dames, la Bourse a placé 23 ouvrières de diverses catégories, et a fait 185 inscriptions. Pour les femmes, l'exploitation des bureaux de placement est encore plus ignoble que pour les hommes. Chaque inscription, sans travail assuré, coûte 0 fr. 50. Le prix varie pour le placement définitif. Une bonne place de femme de chambre ou de cuisinière se paie 5 et 6 fr, tandis qu'une place de bonne à tout faire se paie de 2 fr. 50 à 3 fr. D'un autre côté, les bureaux de placement vivant de cette exploitation ont intérêt à ne placer que les femmes qui, généralement, ne restent pas en place. Cela se comprend, puisque plus il y a de places vacantes, plus les bénéfices de cette exploitation sont considérables.

Pour notre statistique, nous prenons entre les chiffres de 2 fr. 50 et 6 fr., le chiffre moyen de 3 fr. On ne peut nier que nous restons en dessous de la vérité, et nous trouvons, du 24 juin au 30 septembre :

23 ouvrières placées, moyenne 3 fr. »	69 fr. »
185 inscriptions à 0 fr. 50.....	92 50
Total.....	161 fr. 50

Ainsi les bénéfices réalisés au profit des travailleurs des deux sexes qui, forcément subissent le joug des bureaux de placement, ont été :

Hommes.....	1.586 fr. 50
Dames.....	161 50
Total.....	1.748 fr. »

Dix-sept cent quarante-huit francs dans trois mois et demi. Quelle somme atteindrions-nous si les autres branches de l'alimentation, tels que les cuisiniers, les garçons de café, limonadiers, etc., venaient se grouper sous la bannière de la Bourse? Aussi sommes-nous persuadés que ces chiffres les convaincront et que bientôt ils seront des nôtres.

Nous ne prenons pas en compte les ouvriers de l'industrie et du commerce qui, par habitude, vont de porte en porte quémander le travail nécessaire à leur existence.

On ne peut non plus nier les bénéfices réalisés par les commerçants et industriels qui sont forcés, eux aussi, de se servir des agences de placement. Ne connaissant pas les sommes que l'on exige d'eux, nous ne pouvons en parler et nous passons.

Nous espérons que ces chiffres convaincront les personnes qui nient encore les avantages procurés aux travailleurs par le placement gratuit de la Bourse du Travail. Ces avantages sont pour tous, sans distinction, patrons et ouvriers, et la faible contribution que la Ville nous accorde n'est rien en comparaison des services rendus.

Et nous ne parlons que du Placement !

## BIBLIOTHÈQUE DE LA BOURSE

L'Administration de la Bourse du Travail de Nantes prévient toutes les personnes soucieuses de l'instruction morale et scientifique de la classe ouvrière qu'elle acceptera avec plaisir tous les journaux, livres, brochures, etc., qu'elles voudraient bien offrir à sa Bibliothèque.

## ÉCHOS DES GRÈVES

Tous nos lecteurs ont appris la grève de la cordonnerie d'Angers. Il y a, quelque temps, une succursale d'une grande maison angevine s'établissait à Nantes, et le Syndicat des ouvriers cordonniers étonné, dans un moment semblable, demandait des renseignements là-bas et apprenait que la maison montait cette succursale afin de pouvoir faire face à ses commandes en attendant la fin de la grève.

Dans une réunion, l'engagement fut pris qu'aucun des ouvriers ne se présenterait dans cette maison.

On comprendra que nous taisions les noms afin d'éviter les foudres de dame Justice, ainsi que c'est arrivé au Syndicat des cordonniers de Nantes.

Malheureusement, comme toujours, quelques traîtres, brisant les engagements pris s'embauchèrent dans cette maison, et le Syndicat, comme c'était son droit, déclara traîtres à la corporation ces renégats qui, de par cette infamie, portaient un grave préjudice à leurs frères angevins.

Au tableau d'infamie, dans le local privé du Syndicat, furent inscrits les noms de ces nouveaux Judas, qui trouvèrent un nouveau procédé afin de compenser les trente deniers qu'ils n'avaient pas touchés. Ce procédé consistait à appeler le secrétaire du Syndicat en diffamation devant le Juge de Paix et à lui réclamer chacun 25 fr. de dommages-intérêts.

A l'audience, le Juge de Paix commença par rire en déclarant que le mot renégat n'était pas un mot à porter un grave préjudice.

Ce qui mit le comble à l'hilarité, ce fut quand le secrétaire annonça qu'afin de bien se renseigner, il avait ouvert le dictionnaire pour chercher et trouver la définition de *Renégat*, qui veut dire : *Homme qui renie sa religion*.

Deux des plaignants ne se présentèrent pas, jugeant probablement que leurs noms affichés suffisaient et qu'ils n'avaient plus en public à payer de leurs personnes.

Quant au dernier, c'était encore plus fort : son nom n'avait pas été porté sur le tableau, il poursuivait quand même, parce qu'on lui avait dit, et, se jugeant aussi méritant (ne lisez pas canaille) que ses copains, il aurait demandé, si on ne l'en avait empêché, son inscription au tableau où sont inscrits les noms des renégats et des traîtres.

Faute de preuves le Juge de Paix les renvoya des fins de la plainte pour plus amples renseignements.

## Informations diverses

L'administration de la Bourse est heureuse de faire connaître qu'elle possède un syndicat de plus depuis quelques jours : le syndicat des tapissiers, tombé en désuétude, vient d'être relevé grâce à la persévérance de quelques-uns de ses anciens membres.

Nous souhaitons de tout cœur une grande prospérité à ce syndicat et surtout une longue vie.

Nous apprenons avec satisfaction que les syndicats ouvriers de Reims ont adres-

sé à la municipalité une pétition tendant à obtenir d'elle une Bourse du travail.

M. le docteur Wiet, conseiller municipal et conseiller général, se faisant l'écho des revendications ouvrières, nous a adressé une demande de renseignements, au sujet de notre fonctionnement.

Nous nous sommes empressé de lui répondre.

Nous adressons donc à nos camarades de Reims nos meilleurs souhaits de réussite, en même temps que nos félicitations à M. Wiet.

Nous tenons à mettre nos camarades moulins en garde contre certaine maison de Cherbourg qui, dernièrement, faisait placarder des affiches demandant des ouvriers moulins. Cinq ouvriers nantais entrèrent en correspondance avec cette maison ; nous avons sous les yeux les lettres échangées, et les prix fixés variaient de 0 fr. 40 à 0 fr. 60 de l'heure, suivant les capacités.

Une avance de 25 fr. était faite à chaque ouvrier pour ses frais de voyage, elle devait être remboursée par une petite retenue tous les mois.

Au bout de 16 jours, le patron leur signifia que tout le travail, à l'avenir, se ferait aux pièces, et voulut leur imposer un tarif qu'ils ne purent accepter.

C'était, comme l'on dit vulgairement, à prendre ou à laisser ; ne pouvant accepter, ils durent partir et, sans ressources, reprendre à pied la route de Nantes. Ceci se passe de commentaires. Avis à nos camarades, afin qu'ils ne se laissent pas prendre au piège.

Nous apprenons qu'une Agence vient de s'assurer le monopole de l'affichage à Nantes.

Nous ne savons comment l'affaire s'est passée. Il est probable que la Municipalité n'est pas étrangère à cette mesure que nous considérons comme arbitraire.

Notre organe est fait pour défendre l'intérêt des travailleurs, nous ne sortirons donc pas de notre programme en prenant en main la cause des afficheurs.

Dans notre prochain numéro, après avoir pris des renseignements, nous traiterons la question.

## RETRAIT DE LA MONNAIE ÉTRANGÈRE DE BILLON

Une note ministérielle, émanant sans nul doute du Ministère des finances, parue dernièrement au *Journal Officiel*, annonçait que les sous étrangers seraient à l'avenir rigoureusement refusés dans toute l'étendue du territoire français.

Cette note, appelée à jeter une certaine perturbation dans le monde des affaires commerciales, ne sera pas sans jeter la consternation chez les travailleurs.

Il arrivera certainement que ce sera ces derniers qui auront le plus de difficulté à placer les sous qui leur resteront puisque déjà ils se sont vus refuser en maints endroits le placement de la pièce de monnaie étrangère.

On ne peut pourtant pas éplucher une à une toutes les pièces de billon que l'on reçoit au long de la journée. La nuit c'est impossible. Impossible aussi pour ceux dont la vue est faible ou qui ont oublié d'apprendre à lire.

Et pour bien des bourses, pour celles particulièrement des petits détaillants, c'est une lamentable perspective que celle de se trouver, en fin de compte, nanti d'un fort stock de morceaux de cuivre sans valeur.

Pourquoi le gouvernement s'est-il laissé déborder de la sorte, c'est sa faute après tout si aujourd'hui nous sommes encombrés de cette monnaie ; et qu'importe qu'elle soit anglaise, italienne, espagnole ou portugaise, il n'est pas moins vrai qu'elle a sa valeur dans la main qui la présente.

Nous ne pouvons que protester contre une pareille mesure.

Qui a poussé le Gouvernement à agir ainsi ? Serait-ce encore la question de la mise en circulation de pièces en nickel dont il a été parlé il y a deux ans. Cette réfection du billon actuel en monnaie de nickel serait, comme diminutif, certainement plus propre et moins encombrante. Mais une décision alors prise en ce sens eût mieux valu et elle n'aurait rien fait perdre attendu que, sans être dépréciées, les pièces de monnaie actuelles auraient été retirées purement et simplement de la circulation, y compris la monnaie impériale. Mais il aurait fallu une refonte générale.

Nous ne serons pas surpris de voir prochainement un débat s'engager à ce sujet au Parlement. G. B.

## Union des Syndicats des Colons

### DES VIGNES A COMPLANT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

Nous recevons la communication suivante, que nous nous faisons un devoir d'insérer, notre *Bulletin* devant servir de trait d'union entre les travailleurs des villes et ceux des campagnes :

Le dimanche 1<sup>er</sup> octobre, le syndicat des Colons des vignes à complant du Pallet, la Haie-Fouassière et Maisdon s'est réuni à la Haie-Fouassière pour examiner la question du procès intenté par M. Gouin, l'ancien banquier, qui fit faillite il y a une vingtaine d'années, à deux de ses colons, pour les légumes qu'ils avaient plantés dans leurs vignes, suivant l'usage du pays.

Le citoyen Huet, président, explique que le procès a été perdu et que le tribunal l'a scindé en deux, ce qui a doublé le montant des dépens ; l'avoué, M<sup>e</sup> Delalande, lui a réclamé, pour les frais du procès, ses honoraires et ceux de l'avocat, la somme de 688 fr. 75, payable dans les 48 heures, sous peine de poursuites par voie d'huisier.

Il constate que c'est une façon peu aimable de traiter ses clients, mais qui s'explique par ce fait que M. Delalande, ayant cédé son étude, n'a plus personne à ménager. Il l'a payé, mais il a dû avancer une partie des fonds, ce syndicat n'ayant pas la somme complète en caisse.

Il demande donc à l'assemblée l'approbation de la dépense et conclut en engageant le syndicat à éviter les procès qui sont très onéreux et le détournerait de son véritable but.

L'assemblée approuve le règlement de cette affaire à l'unanimité.

Le président fait remarquer ensuite que jusqu'ici on a pas n'exigé l'application de l'amende aux membres du syndicat qui

n'assistent pas aux réunions, il croit nécessaire au bon fonctionnement et même à l'existence du syndicat que le règlement soit strictement appliqué.

L'assemblée décide que dans la prochaine convocation on prévendra que le règlement sera strictement appliqué désormais.

Le citoyen Brunellière fait remarquer que l'action judiciaire, après avoir été favorable dans l'affaire Vallet contre de Boisqueteneux est devenue mauvaise.

Les juges de paix ont condamné les colons en dernier ressort ; malgré l'usage séculaire du pays qui permet aux colons de planter des légumes dans leurs vignes la première année de grasse, le tribunal a donné tort à deux d'entre eux ; enfin, dans une dernière affaire, l'avocat, après l'avoir laissé remettre lorsqu'il avait huit certificats de maires donnant raison aux colons, a refusé de la plaider lorsque la partie adverse lui a assuré des certificats de juges de paix leur donnant tort. Il semble évident que les colons se heurtent à la mauvaise volonté de gens qui, étant propriétaires eux-mêmes de vignes à complant, sont intéressés dans la question.

Dans de telles conditions, il devient nécessaire de demander à la Chambre nouvelle d'examiner la question dont l'ancienne Chambre avait été saisie et qu'elle a laissé dormir dans les commissions parlementaires, grâce à leur rapporteur, M. Sibille.

Samedi prochain, le 11<sup>e</sup> Congrès National du parti ouvrier français se réunit à Paris. On pourrait lui soumettre la pétition des colons et lui demander de la faire soutenir par les députés qui sont les porte-paroles des travailleurs.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une voix, et le citoyen Brunellière est désigné pour représenter au Congrès l'Union des colons et agriculteurs de la Loire-Inférieure.

Il est décidé ensuite qu'une active propagande sera faite dans les communes non encore syndiquées, l'Union de tous les colons des vignes à complant étant nécessaire pour empêcher l'odieuse expropriation dont ils sont menacés.

Le secrétaire : MÉNARD.

### Les rentes des Mineurs

Les accidents dans les mines continuent à se développer suivant une progression croissante : en 1886, la statistique en accusait 7,884 ; en 1887, 8,475 ; en 1888, 9,062 ; en 1889, 9,360 ; en 1890, 10,804 ; en 1891, 13,632 et en 1892, 13,865. Ainsi, depuis 1886 le nombre en a à peu près doublé. En 1886, dans le district de Bochum, il y avait en moyenne 26,03 cas par jour ; en 1892, il y en a eu 46,42.

Il est juste de reconnaître que cette augmentation du nombre des mineurs victimes de l'industrie est due en partie à l'extension de la production ; mais elle provient surtout de ce que les exploitations deviennent de plus en plus dangereuses et que les mesures de précaution ne sont pas développées à mesure que les dangers augmentent et de ce que, pour réaliser des économies de salaires, on utilise de plus en plus des hommes qui ne connaissent pas le métier.

## BOURSES DU TRAVAIL DE FRANCE

1. Agen (Lot-et-Gar.), r. Montesquieu, 55.
2. Alger (Algérie), Palais Consulaire.
3. Angers (Maine-et-L.), pl. des Halles.
4. Angoulême (Ch.), r. de la Cloche-Verte, 21.
5. Béziers (Hérault), r. de la République, 24.
6. Boulogne-s-mer (Pas-de-Calais).
7. Bordeaux (Gironde), 32, r. du Mirail.
8. Cahors (Lot), r. Jean-Caviole.
9. Carcassonne (Aude).
10. Cette (Hérault).
11. Chatellerault (Vienne).
12. Cholet (Maine-et-Loire).
13. Cognac (Charente), pl. François-1<sup>er</sup>, 15.
14. Cours (Rhône).
15. Dijon (Côte-d'or).
16. Marseille (B. du Rh.), rue de l'Académie.
17. Montpellier (Hérault), bd Louis-Blanc, 8.
18. Nantes (Loire-Inf.), rue de Flandres, 18.
19. Nîmes (Gard), rue St-Paul, 7.
20. Roanne (Loire), pl. St-Etienne.
21. St Etienne (Loire), pl. Marengo, 6.
22. St-Nazaire (Loire-Inf.), r. de la Gare, 23.
23. St-Girons (Ariège).
24. Toulon (Var), r. de la République, 51.
25. Toulouse (Hte-Gar.), r. des Treize-Vents.
26. Tours (Ind.-et-L.), pl. du Château-Neuf, 3.
27. Paris (Seine), r. du Château-d'Eau, 3.  
... — — annexe A., r. J.-J.-Rousseau.
28. Lyon (Rhône), cours Morand, 39.
29. Rennes (Ille-et-Vilaine).

## PHARMACIE B. BUREAU

Ex-Interne des Hôpitaux

1<sup>er</sup> prix de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie

8, Rue d'Orléans, 8

Défiant toute concurrence tant par la modicité de ses prix que par la pureté absolue de ses produits.

Tous nos Médicaments sont garantis exempts de falsifications.

### ANÉMIE - CHLOROSE - LYMPHATISME

Guéris rapidement par les Dragées & Elixir

Marque déposée **HÉMATOGÈNES** Marque déposée

Pharmacie Notre-Dame - 21, Rue Voltaire

Médicaments supérieurs à prix réduits

Spécialités AU MEME PRIX que rue d'Orléans  
Bandages & Accessoires de Pharmacie  
Bas varices, Ceintures, etc., Articles de Pansement et tous les Accessoires de Pharmacie aux prix les plus avantageux.

20 fr. PORTRAITS 20 fr.

AU CRAYON NOIR INALTÉRABLE

Reproduction grandeur naturelle

Défie toute concurrence

A. LE BIBOUL, 8, rue de l'Émery

Réduction de 40 p. % aux Ouvriers Syndiqués

Le Gérant : D. COLOMBE